PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

Le 28 Juin 2023 à 20h30, le conseil municipal de la commune de Sospel, dûment convoqué par M. le Maire le 20 Juin 2023, s'est réuni en mairie place St Pierre sous la présidence de Monsieur Jean-Mario LORENZI, Maire de la commune.

	Présent(e)	Absent(e)	Procuration		Commentaires
			Donnée	Nom du Mandataire	
Christophe BRUNENGO	x				
Eliane ALBIN	x				
Renaud DETOEUF	x				
Martine FERRERO	x				
David BOUSSEAU	x				
Christine COSENTINO	x				
Michel POGGI	x				
Nicole RAIBAUT	x				
Martine CHAVONET	x				
Michel CHAMPOUSSIN	x				
Khédidja OUNIS VANPOUCHE	x				
Laurence GIRAUD	x				
Richard COLSON	x				
Livia VERET	x	x	x	Martine FERRERO	
Véronique TROCH	x				
Nicolas CROO		x			
Marianne GERMANO ORFAO	x				
Cyril BLANSCHE	x				
Nicolas REY		x			
Lucas CHAREF	x				
Jean-Pierre PEGLION	x				
Thierry GRIMONT	x				
Brigitte SCOTTO LOMASSèSE	x				
Jérôme BERETTI		x			
Christophe DECADI	x				
Eliane CAMOSSETTO MUNOZ	x				

Secrétaire de Séance : Lucas CHAREF

1) Nomination du secrétaire de Séance - Approbation du compte-rendu du 14 Avril 2023

Secrétaire de Séance : M. le Maire propose de nommer un secrétaire de séance.
M. Lucas CHAREF est désigné par le conseil il procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 31 mai 2023 suscite des commentaires ou des observations. En l'absence de commentaires, il le soumet au vote.
Le procès- verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

1) **Délibération 2023-28-06-01 Délibération pour signature de la convention de financement de projet avec la Fondation Princesse Charlène de Monaco et la ligue PACA de la Fédération Française de Natation**

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention citée en objet. Celle-ci a pour objectif de proposer en priorité à 400 scolaires de la commune et des communes environnantes, la possibilité de pratiquer la natation et d'apprendre à nager en toute sécurité.
Le coût du projet s'élève à 60 300 €, financé pour un montant de 16 000 € par la Fondation.

Mme SCOTTO LOMASSèSE demande si les communes environnantes participent financièrement.
Réponse négative de M. le Maire, en effet la Fondation demande la gratuité pour tous les scolaires.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

2) **Délibération 2023-28-06-02 Modification compte administratif 2022 de la commune sur les chapitres d'opération d'ordre DI 041 et RI 041, DF 042 et RI 040**

M. Christophe BRUNENGO, 1er Adjoint expose au conseil que par courrier en date du 30/05/2023, les services de la Préfecture ont relevé que le C.A. 2022 voté par délibération en date du 14/04/2023 présente un déséquilibre au niveau des chapitres d'ordre.
Il poursuit son exposé, en expliquant au conseil qu'une recette d'ordre d'investissement à été émise à tort au chapitre globalisé 041. Afin de rétablir l'équilibre permettant une cohérence budgétaire, elle est réaffectée au chapitre globalisé 040 sur le compte 2132.

M . le Maire conformément à l'article 2121-14 du CGCT, a quitté la séance et ne participe pas au vote.
Ce dossier ne suscite ni questions ni remarques.
Le conseil municipal adopte la modification du CA 2022

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (23 voix pour)

3) **Délibération 2023-28-06-03 Lettre d'intention de la commune de Sospel pour le portage des actions du programme STePRIM CARF**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les principaux objectifs du programme STePRIM piloté par le SMIAGE et la CARF qui visent les travaux de reconstruction post tempête ALEX de la vallée de la Roya et à initier une démarche d'amélioration de la résilience du territoire de la CARF vis-à-vis des aléas de montagne sous une approche multirisques.
Ce programme comprend au total 52 actions dont 4 portées par la commune de SOSPEL

- Etude hydro-sédimentaire du vallon de Cantamerlo à Sospel (DMO SMIAGE)
- Instrumentalisation complémentaire du glissement de Béroulf à Sospel (DMO SMIAGE)
- Diagnostics bâtimentaires et étude complémentaires du vieux village de Sospel (DMO SMIAGE)
- Etude de vulnérabilité du hameau St Michel à Sospel

Ce dossier ne suscite ni questions ni remarques.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la lettre d'intention au nom de la commune pour les actions de compétence communale inscrites au programme STePRIM à hauteur de 465 000 € HT dont 93 000 € HT d'autofinacement.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

4) **Délibération N° 2023-28-06-04 Modification de la délibération 2017-31-03-014 portant sur le régime indemnitaire (IFSE) Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise de la part fixe liée aux fonctions exercées en vue de mettre en place d'une part IFSE supplémentaire de régie dans le cadre du RIFSEEP.**

M.le Maire expose au conseil municipal qu'en 2019 la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) s'est positionnée contre le cumul de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et /ou de recettes avec le RIFSEEP.
La commune de SOSPEL est appelée à délibérer afin d'instaurer un part « Régie » au sein de l'IFSE en vue de mettre en place IFSE supplémentaire de régie dans le cadre du RIFSEEP.

Ce dossier ne suscite ni questions ni remarques.
Le conseil municipal autorise la modification de la délibération en date du 31 mars 2017.

Votes : Unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

5) **Délibération 2023-28-06-05 Convention avec la CARF « gestion d'un site de compostage partagé sur le domaine public »**

M. le Maire expose au conseil municipal que dans la cadre de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » pour les communes membres, la CARF accompagne la création de sites de compostage partagé ayant pour objectif de détourner et de valoriser les biodéchets des ordures ménagères.
La commune est désireuse de mettre en place un ou plusieurs sites de compostage destiné à recevoir les déchets de cuisine et les déchets verts.

Suite aux interventions de Mme SCOTTO LOMASSèSE et de Mme ALBIN, Monsieur le Maire explique que dans un 1er temps, un container sera placé au cimetière afin de recevoir tous les déchets verts avec 2 employés municipaux pour s'occuper de la gestion de ce site et des autres sites à venir.
Une commission municipale sera mise en place afin de définir les emplacements en plus du cimetière et s'impliquer dans le projet.
La population désireuse de participer sera également associée dans le cadre d'une formation et la mise en place de référents.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la CARF permettant de définir les modalités de gestion des sites de compostage destinés à recevoir les déchets de cuisine et les déchets verts.

VOTE : Majorité des membres présents et représentés (23 voix pour 1 abstention : M. Thierry GRIMONT)

6) **Délibération 2023-28-06-06 Extension du périmètre de la labellisation « Réserve Internationale de ciel Etoilé (RICE) » pour une préservation de la qualité du ciel nocturne**

M. le Maire expose au conseil municipal que la labellisation « réserve Internationale du ciel étoilé (RICE) » constate la qualité actuelle du ciel nocturne et souligne les ambitions du territoire pour la protéger et la valoriser.
Le Parc National du Mercantour a sollicité notre commune, cela permettant d'avoir une reconnaissance internationale valorisant notre territoire autour de l'astro-tourisme et une diminution des coûts d'éclairage public, ainsi qu'une meilleures protection de la biodiversité.
L'adhésion engage notre commune à porter dans la mesure de ses moyens, des actions d'amélioration de l'éclairage public, ainsi que des actions de sensibilisation à l'importance de la qualité du ciel nocturne auprès des administrés et des professionnels.

Questions : Mme SCOTTO LOMASSèSE demande si la commune peut intervenir au niveau des particuliers pour l'éclairage excessif.
Réponse de M. Richard COLSON et de M. David BOUSSEAU : L'information peut être faite pour la sensibilisation avec la mise en place et la distribution de plaquettes explicatives sur les conduites à avoir. Pas de répression possible.
M. Le Maire rappelle que la commune met en place des lampes LED et baisse l'intensité lumineuse.

Après ce débat, le conseil municipal autorise M. le Maire a accepter de soutenir le RICE pour l'extension du label et d'y engager la commune dans la limite ses moyens.

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

7) Délibération 2023-28-06-07 D.M. au budget pour la création d'une opération d'investissement pour la sauvegarde et la rénovation de la chapelle Sainte Madeleine

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à la situation de péril et de dégradation de la chapelle Sainte Madeleine, il y a lieu d'envisager une remise en l'état dans cadre de la préservation du patrimoine de la commune.
Les travaux s'élevant à un montant de 130 000,00 €, il est nécessaire de créer une opération budgétaire numérotée 478-23 en investissement.

Cette délibération ne suscite ni questions ni remarques

VOTE : Unanimité des membres présents et représentés (24 voix pour)

8) Questions diverses

Mme SCOTTO LOMASSèSE :

- La charte Parc du Mercantour votée l'an dernier. Va-t-il y avoir une réunion pour connaitre les projets et ce qui a été fait depuis une année ?

Réponse de M. Richard COLSON : On peut effectivement demander au Parc de venir faire une réunion d'information pour faire le point.

- Y a-t-il un parc à vélo à proximité du magasin SPAR ?

Réponse de M. Richard COLSON : Non pas au niveau du SPAR (privé) Pour le reste du parking il est difficile d'en faire un car cela entraine d'enlever une place de parking.
En revanche deux emplacements existent sur la commune : au milieu du pré Tardivo et devant la mairie principale.

Souhaitant une bonne soirée à tous les membres du conseil et les remerciant de leur participation, Monsieur le Maire clôt la séance à **21h10,** en précisant que la prochaine séance du conseil, se tiendra probablement dans le courant du fin juillet ou début août suivant les nombre de questions à soumettre au conseil.

Le Secrétaire de séance.

Mairie de SOSPEL
06380 SOSPEL